Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 88 (1991)
Heft: 1-2

Artikel: Apiculture, production et consommation de miel en Suisse
Autor: Jutzi, H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1067716

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE DU LIEBEFELD

Apiculture, production et consommation de miel en Suisse

H. Jutzi, Office fédéral de l'agriculture du DFEP, Berne

1. Introduction

Le sujet sous rubrique a été traité pour la dernière fois dans le N° 11/1985 du *Journal suisse d'Apiculture*. Etant donné que les informations publiées ont retenu l'attention de nombreux apiculteurs, nous avons jugé opportun de revenir sur le sujet. Le commentaire ci-après porte sur les années 1985 à 1989.

Les indications données ci-après sont à considérer comme une information générale. Les chiffres concernant le nombre d'apiculteurs et de ruchers, ainsi que la production de miel par colonie, ont été fournis par les sociétés et les fédérations d'apiculteurs, le calcul du rendement des récoltes a été établi en référence à la documentation mise à disposition par le secrétariat de l'Union suisse des paysans à Brougg et les chiffres concernant les importations et les exportations ont été empruntés à la statistique annuelle du commerce extérieur, établie par la Direction générale des douanes.

Vu la disparité des sources, une certaine imprécision, voire des erreurs, sont pratiquement inévitables. Les indications ci-après peuvent cependant être considérées comme un reflet valable de l'actualité et nous tenons à remercier les organisations d'apiculteurs de leur précieuse collaboration.

Les chiffres qui figurent dans le présent article représentent des maxima et des minima. Pour plus de clarté nous avons également indiqué les années. Les valeurs intermédiaires ressortent des graphiques.

Quant aux abréviations utilisées, elles signifient ce qui suit: FSSA = Fédération des sociétés suisses d'apiculture; Suisse alémanique ou VDRB = Verein Deutschschweizer und Rätoromanischer Bienenfreunde; Suisse romande ou SAR = Société romande d'apiculture; Tessin ou STA = Società ticinese di apicoltura.

2. Nombre d'apiculteurs et de colonies d'abeilles en Suisse

En dépit d'une légère diminution du nombre d'apiculteurs et des colonies d'abeilles, les craintes concernant une réduction massive des uns et des

autres ne se sont pas matérialisées, si l'on en croit les données reçues, du moins pas jusqu'à présent. Il est impossible d'établir avec précision si le résultat correspond à la réalité ou s'il est dû à certaines imprécisions des données reçues de la part des sociétés d'apiculteurs.

2.1. Apiculteurs

Le nombre d'apiculteurs correspond à celui des propriétaires de ruchers qui sont affiliés à une société d'apiculture. Remarquons à ce propos qu'en Suisse les apiculteurs indépendants sont encore nombreux. Dans le cadre de la lutte contre le varroa, il serait cependant hautement souhaitable que tous les détenteurs d'abeilles fassent partie, sans exception, d'une section.

Le *graphique 1* montre qu'au cours des années 1985 à 1989, le nombre d'apiculteurs accuse un léger recul. Ce dernier n'est en rien alarmant, car il se situe dans une fourchette de variation qui porte sur 5 ans. Les chiffres oscillent entre 24 288 en 1986 et 23 428 en 1989. C'est dire que 860 apiculteurs (= 3,5 %) ont renoncé à poursuivre leur activité. Une tendance à la réduction du nombre d'apiculteurs a été enregistrée par l'ensemble des sociétés.

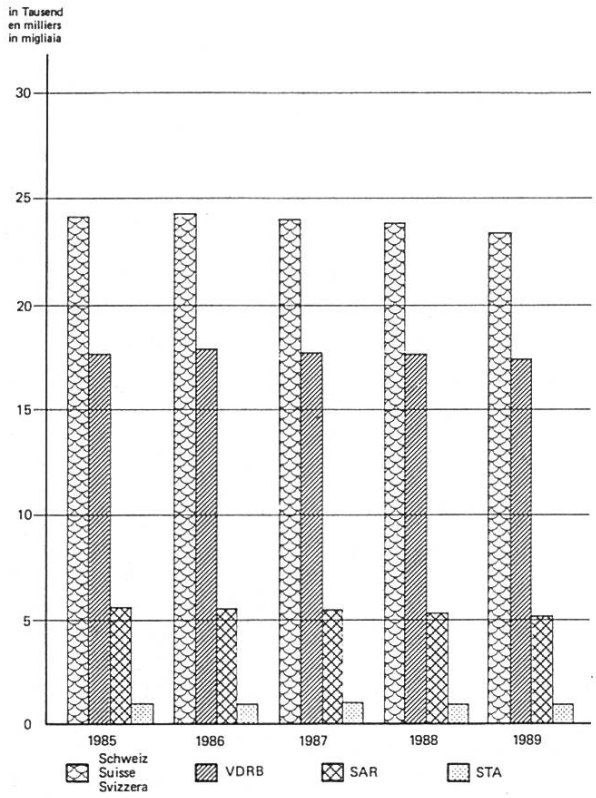

Graphique 1: Nombre d'apiculteurs en Suisse

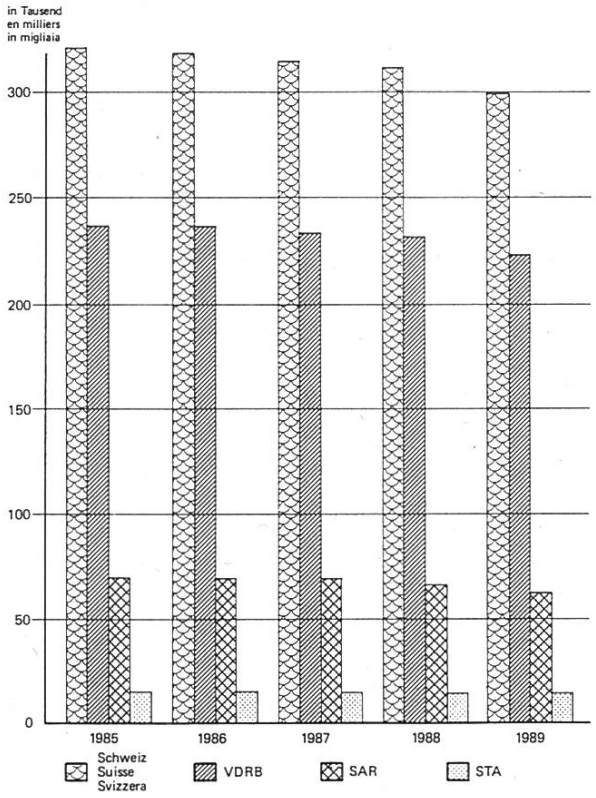

Graphique 2: Nombre de colonies en Suisse

La situation des diverses associations peut se résumer comme suit: en Suisse alémanique, le nombre d'apiculteurs varie entre 17 913 (1986) et 17 352 (1989), soit une diminution de 561 membres actifs (= 3,1%); en Suisse romande, ces chiffres sont de 5519 (1985) et 5125 (1989), soit une diminution de 394 (= 7,7%) d'apiculteurs, et au Tessin de 980 (1987) et 898 (1986), c'est-à-dire 82 ou 8,4% en moins. Exprimée en pour-cent, la diminution la plus forte est enregistrée par la STA, la plus faible par le VDRB.

Comme dit ci-dessus, la forte régression du nombre d'apiculteurs que l'on craignait semble ne pas avoir eu lieu. Cela ne signifie toutefois pas qu'il faille ignorer le problème que constitue le varroa. Il appartient aux sociétés d'apiculture locales de recruter des membres aux fins de compenser les abandons dus au varroa et pour raison d'âge. Quant aux apiculteurs indépendants, ils se chiffrent sans doute encore par milliers.

2.2. Nombre de colonies d'abeilles

Dans la région couverte par le VDRB, le nombre des colonies d'abeilles recensées correspond à celui des cotisations versées à la Caisse pour l'encouragement de l'apiculture. S'agissant de la SAR et de la STA, ces renseignements ont été fournis par les présidents des sociétés d'apiculture cantonales.

Le *graphique 2* montre clairement que le nombre de colonies d'abeilles a diminué d'année en année pendant la période couverte par le présent rapport. Les chiffres se situent entre 321 763 (1985) et 299 770 (1989). Cela correspond à une diminution de 21 993 colonies ou 6,8%. Quant à la question de savoir si l'excellente année de 1989 a apporté une stabilisation ou même une augmentation des ruchers, il ne peut encore y être répondu, faute de données.

Toutes les fédérations régionales ont enregistré une diminution du nombre des colonies. En Suisse alémanique, elle a été de 237 222 (1985) à 223 116 (1989), ce qui représente 14 106 (= 5,9%) ruchers en moins; pour la Suisse romande, ces chiffres sont de 69 647 (1985) à 62 769 (1989), c'est-à-dire la disparition de 6878 ruchers (= 9,9%); au Tessin enfin, le nombre des colonies a passé de 14 894 (1985) à 13 885 (1989), soit une réduction de 1009 colonies (= 6,8%). Exprimée en pour-cent, la diminution la plus forte a donc été enregistrée en Suisse romande et la plus faible en Suisse alémanique.

En Suisse, chaque apiculteur exploite en moyenne quelque 13 ruches. Par rapport à la période de 1980 à 1984, ceci représente une augmentation d'une colonie. Si l'on considère les diverses fédérations d'apiculteurs, la réparti-

tion est la suivante: VDRB 13, SAR 12, STA 15. Ces chiffres ont été arrondis à l'unité supérieure ou inférieure. Il n'y a pas eu de modification importante par rapport aux années passées.

3. Production de miel en Suisse

Comme il est d'usage, les chiffres se fondent, dans le rayon du VDRB, sur les résultats du recensement des récoltes, dans celui de la SAR et de la STA sur les données fournies par les présidents cantonaux. La période couverte par le présent rapport comprend une bonne année (plus de 10 kg), 3 moyennes (de 16 à 10 kg) et une mauvaise (moins de 6 kg).

3.1. Rendement moyen par colonie d'abeilles

Il ressort du *graphique 3* que l'année 1989 a été particulièrement bonne. Bien que régionalement les récoltes aient été satisfaisantes, la moyenne des résultats du pays n'est pas exceptionnelle; mise à part l'année 1989, la moyenne annuelle des récoltes reste assez homogène. C'est en 1989 que la

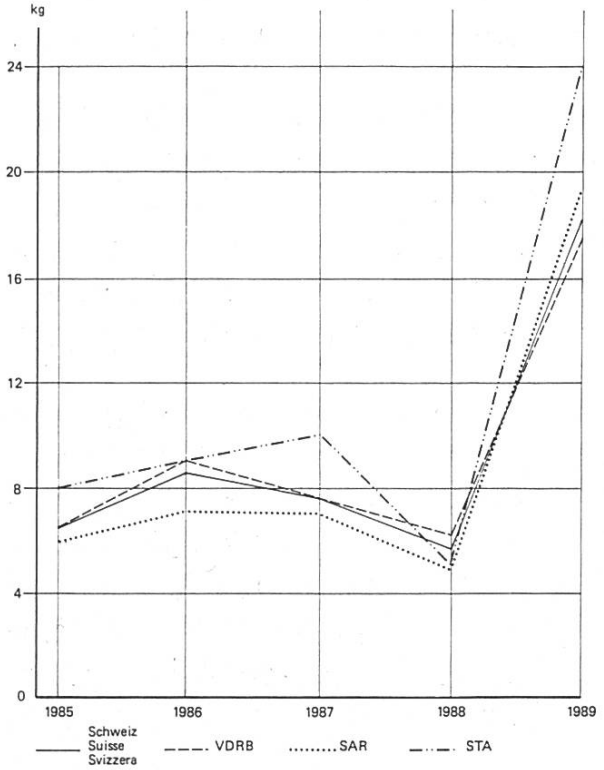

Graphique 3: Rendement moyen par colonie

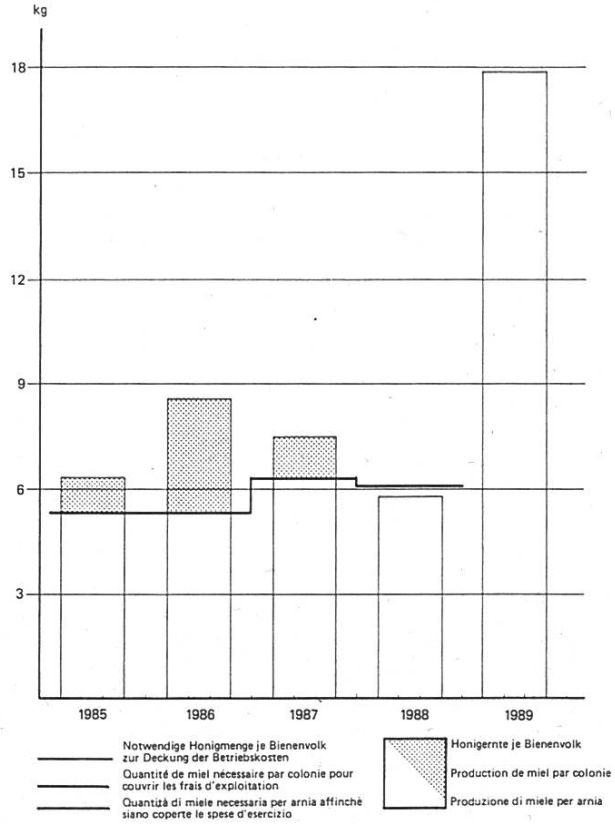

Graphique 4: Comparaison rendement / Frais d'exploitation

récolte de miel a été la plus importante: 17,9 kg par rucher. La récolte la plus faible a été celle de 1988: 5,8 kg par colonie.

Au niveau des différentes fédérations, les valeurs se situent dans la fourchette suivante:

VDRB: entre 17,2 kg (1989) et 6,1 kg (1988)
SAR: entre 18,9 kg (1989) et 4,8 kg (1988)
STA: entre 24,0 kg (1989) et 5,0 kg (1988)

Si l'on s'en réfère aux chiffres ci-dessus, l'on constate que les récoltes de miel ont été, quantitativement parlant, à peu près identiques pour l'ensemble du pays. La quantité de miel nécessaire par colonie pour couvrir les frais d'exploitation a été établie sur la base des données comptables. Ces frais ne comprennent ni le temps consacré au travail, ni les intérêts sur le capital. Les calculs ont été faits sur la base d'un prix de Fr. 14.50/kg (1985-1987), Fr. 15.—/kg (1988) et Fr. 15.50/kg (1989). D'après le *graphique 4,* les frais d'exploitation n'ont pas été couverts en 1988 seulement. Pour compenser le temps consacré au travail et les intérêts, il faut de 7 à 10 kg de miel par année et par colonie.

3.2. Production de miel total

Le *graphique 5* reflète logiquement une situation identique à celle exposée au chapitre précédent (rendement moyen par colonie d'abeilles). La production totale varie entre 5357,2 t (1989) et 1803,1 t (1988).

Au niveau des fédérations régionales, les quantités sont les suivantes:

VDRB: entre 3837,6 t (1989) et 1413,0 t (1988)
SAR: entre 1186,3 t (1989) et 316,5 t (1988)
STA: de 333,3 t (1989) à 73,5 t (1988)

Le tableau ci-après donne le pour cent de la part des associations d'apiculteurs aux récoltes annuelles:

Année	VDRB %	SAR %	STA %
1985	74,1	20,1	5,8
1986	77,7	17,5	4,8
1987	74,1	19,8	6,1
1988	78,4	17,5	4,1
1989	71,7	22,1	6,2

3.3. Valeur de la récolte de miel du pays

La valeur de la récolte de miel a été calculée sur la base de la quantité totale, y compris le miel que les apiculteurs gardent pour leur propre usage. Le prix de base retenu par kilo de miel est de Fr. 14.50 pour les années de 1985 à 1987, de Fr. 15.— pour l'année 1988 et de Fr. 15.50 pour l'année 1989. Ces prix correspondent aux indications reçues du Secrétariat des paysans suisses à Brougg et tiennent compte de la recette moyenne réalisée par les producteurs lors de la vente au détail et en gros. Les producteurs vendant la plus grande partie de la récolte directement aux consommateurs, les prix moyens précités paraissent très bas. L'on peut admettre qu'un prix inférieur de Fr. 2.— à celui fixé par la FSSA est plus proche de la vérité dès lors qu'il s'agit de miel vendu aux consommateurs en petites portions. La valeur de la récolte de miel suisse augmenterait en conséquence. Il serait de même opportun de recalculer les quantités de miel qui sont nécessaires à la couverture des frais de production.

Le *graphique 6* traduit également l'irrégularité des quantités récoltées. Les valeurs des récoltes annuelles oscillent entre 83,1 millions de francs (1989) et 27,0 millions (1988).

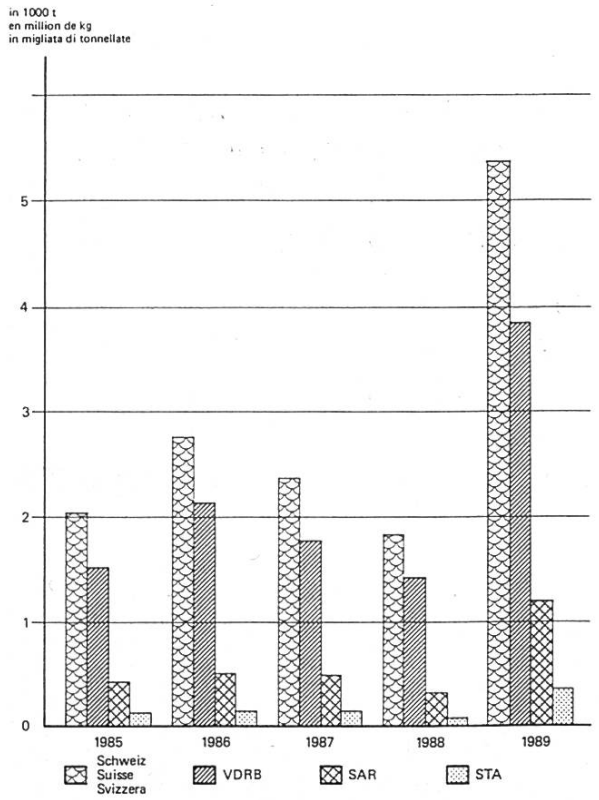

Graphique 5: Production de miel en Suisse

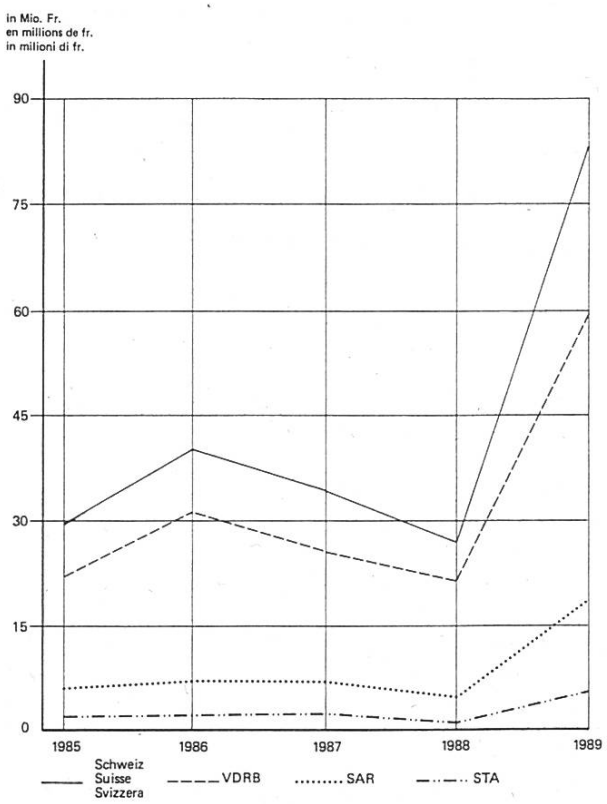

Graphique 6: Valeur de la récolte indigène de miel

Dans les différentes régions la situation se présente comme suit:

VDRB:	entre 59,5 millions de francs (1989) et 21,2 millions (1988)
SAR:	entre 18,4 millions de francs (1989) et 4,7 millions (1988)
STA:	entre 5,2 millions de francs (1989) et 1,1 million (1988)

Il est frappant de constater que les valeurs maximales et minimales des différentes associations se situent dans les mêmes années.

4. Importations

Comparé au miel suisse, le miel étranger est bien meilleur marché. Au cours de la période couverte par le présent rapport (1985-1989), le prix moyen payé pour le miel importé se situe entre Fr. 3.06 (1985) et Fr. 2.74 (1988) franco frontière suisse, non dédouané. La taxe douanière est de Fr. 0.60/kg. Une réduction de Fr. 0.05/kg est accordée pour les importations de miel en provenance de pays du tiers monde, pour autant que l'importateur puisse présenter une autorisation de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures. Il ressort des remarques préliminaires des statistiques annuelles du commerce extérieur suisse, publiées par la Direction générale des douanes, que le pays exportateur n'est pas toujours le pays producteur. Ainsi, par exemple, du miel récolté en Asie ou dans un pays d'outre-mer, peut fort bien être importé par la suite en Suisse comme miel européen.

Il ressort du *tableau 1* que, durant la période couverte par le présent rapport, le volume des importations de miel a varié entre 6279,9 t (1988) et 5454,8 t (1985). Etant donné que les affaires en matière d'importation se concluent avant que l'importance de la récolte de miel suisse soit connue, cette dernière n'a guère d'influence sur les quantités importées pendant l'année en cours. Le tableau montre également quels sont les quatre principaux pays exportateurs ainsi que les prix moyens qu'ils pratiquent. Si le Mexique reste en tête de liste, la Chine par contre ne fait plus partie des 4 fournisseurs principaux.

5. Exportations

Les exportations de miel sont trop modestes pour jouer un rôle dans l'économie suisse et pour les apiculteurs de notre pays. Les quantités exportées se situent entre 87,0 t (1985) et 35,2 t (1989). Le prix moyen payé pour du miel exporté a été de Fr. 9.57/kg (1986) à Fr. 7.22/kg (1985). On peut déduire des prix de vente réalisés que de petites quantités de miel suisse seulement ont été exportées.

Tableau 1: *Proportion de miel exporté en Suisse par chacun des quatre principaux pays fournisseurs; prix moyen.*

Année	*Pays d'origine*	*Proportion en tonnes*	*%*	*Prix moyen franco frontière suisse marchandise non dédouanée Fr./kg*	
1985		**Total 5454,8**			**3.06***
	Mexique	1786,8	32,8	2.20	
	France	506,0	10,9	6.45	
	Guatemala	530,0	9,7	2.23	
	RFA	434,2	8,0	3.84	
		3257,0	61,4		
1986		**Total 5795,4**			**2.85***
	Mexique	1878,3	32,4	2.06	
	Guatemala	643,2	11,1	1.94	
	RFA	588,9	10,2	3.73	
	France	558,7	9,6	6.34	
		3645,4	63,3		
1987		**Total 5555,1**			**2.81***
	Mexique	2057,2	37,1	1.93	
	France	617,1	11,1	6.42	
	RFA	587,1	10,6	2.97	
	Guatemala	588,8	10,5	1.81	
		3488,2	69,3		
1988		**Total 6279,9**			**2.74***
	Mexique	2141,3	34,1	1.81	
	France	830,8	13,2	1.65	
	Guatemala	677,2	10,8	1.65	
	RFA	600,8	9,6	3.61	
		4250,1	67,7		
1989		**Total 6122,4**			**2.76***
	Mexique	2638,7	43,1	1.89	
	France	710,3	11,0	6.14	
	RFA	586,3	9,6	3.26	
	Guatemala	318,8	5,2	2.02	
		4215,1	68,9		

* Prix moyen du miel importé.

6. Consommation indigène

Le calcul de la consommation annuelle de miel en Suisse se fait sur la base des chiffres concernant la récolte indigène, les importations et les exportations. L'ampleur des réserves de miel à la fin de chaque année n'étant pas connue, cet ordre de grandeur n'est pas pris en considération. Néanmoins, si cette «erreur» est refaite régulièrement d'année en année, l'on obtient malgré tout un résultat à peu près représentatif.

Il ressort du *graphique 7* que la consommation de miel en Suisse dépend largement de la récolte indigène. Elle se situe entre 11 444,3 t en 1989 et 7401,4 t en 1987. Le miel de nos abeilles ne couvre de loin pas les besoins du pays. Exprimée en pour-cent, l'auto-approvisionnement correspond à 27,5% en 1985, 32,4% en 1986, 30,0% en 1987, 22,4% en 1988 et 46,8% en 1989.

En Suisse, la consommation de miel par tête d'habitant se situe entre 1,7 kg (1989) et 1,2 kg (1985/86/87/88). Le calcul de la consommation de miel ne tient évidemment compte que du miel récolté dans le pays, y compris celui destiné à servir de nourriture aux abeilles et à la mise en valeur industrielle.

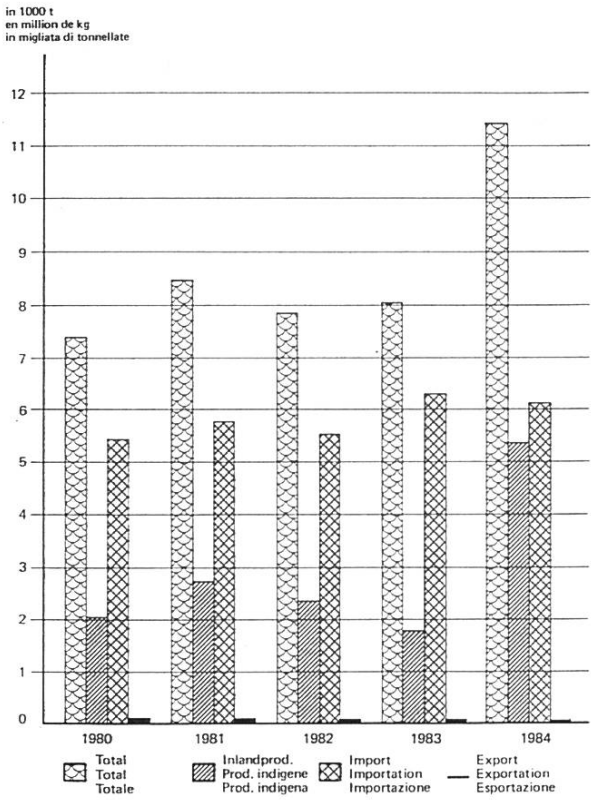

Graphique 7: Consommation de miel en Suisse

7. Conclusions

Si l'on analyse les chiffres du présent rapport concernant les apiculteurs et les colonies d'abeilles, de même que ceux qui ont été fournis par les sociétés d'apiculteurs relatifs à la diminution des uns et des autres, l'on ne peut se défendre de l'impression qu'il doit y avoir quelque chose qui ne joue pas. Ou bien les représentants des apiculteurs brossent un tableau trop noir, ou bien les chiffres communiqués manquent de précision. Il serait souhaitable que l'on fasse preuve, à l'avenir, de plus de réalisme à l'égard des données qui servent de base aux statistiques.

Les sociétés d'apiculture devront décider s'il faut continuer, comme par le passé, à promouvoir une apiculture décentralisée – un grand nombre de petits apiculteurs – ou favoriser plutôt les gros qui opèrent des déplacements

réguliers. A cette question de principe se rattache le problème de l'écoulement du miel. Le système actuel de vente directe du producteur au consommateur a fait ses preuves et présente de grands avantages par rapport à un écoulement via des centrales ou des grossistes. La manière actuelle de procéder supprime en effet les frais importants du stockage et les intérêts sur le capital. Si l'on considère le prix réalisé, la vente directe par l'apiculteur paraît être la solution la plus profitable, même compte tenu du travail que représente le conditionnement.

Comme il a été dit ci-dessus, les frais d'exploitation n'ont pas été couverts pendant une année seulement. Mais si l'on ajoute à ces frais les intérêts sur le capital, l'image se présente tout autrement. Une rentabilité à longue échéance de l'apiculture est hors de question.

En appliquant des mesures appropriées, il est certainement possible de dissiper la menace du varroa. Néanmoins, lors de l'application des produits, il est indispensable de garder en vue la qualité du miel, car s'il contient des résidus du traitement, il sera difficile de justifier le prix relativement élevé de notre miel. Par ailleurs il se poserait alors la question de savoir si la clientèle serait encore disposée à l'acheter.

Malgré tous ces problèmes, l'apiculture doit continuer à lutter pour son existence. En effet, le principe que «sans abeilles il n'y aurait pas ou seulement peu de fruits et un appauvrissement de la nature» n'a rien perdu de sa vérité. Et cette vérité représente une bonne raison de conserver notre apiculture.

À VENDRE

1 rucher de 14 ruches suisses, dont 12 habitées, avec tout le matériel, cela pour raison d'âge. Prix raisonnable.

Mme E. Moeri, Brot-Dessous
2103 Noiraigue

Pour raison d'âge je cherche **apiculteur** (même débutant) souhaitant un emplacement pour ses ruches. Tout le matériel à disposition.

Tél. (021) 808 52 54.

CANDI MELLIFÈRE BAILLOD

Pour un bon départ printanier, nourrissement stimulant, fabrication artisanale avec du pur sucre et du miel du Jura neuchâtelois

- Blocs ronds 8-9-3 cm.
- Plaques pour ruches suisses 28-10-2 cm.
- Sur cadres DB ou suisses.
- Nous remplissons aussi volontiers vos propres récipents.

P. Paratte, apiculteur, Grandes-Crosettes 15, 2300 La Chaux-de-Fonds.
Tél. (039) 23 62 56.